# RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER --ADDENDUM

**Pour décision**

## 1. OBJET

Le présent document est un addendum au rapport du Comité consultatif financier (« CCF »). Depuis la préparation du rapport, le Groupe des partenaires de l'éducation au Libéria a présenté une demande de révision du programme de don pour la mise en œuvre, que le CCF a examinée et dont il recommande l'approbation par le Conseil d'administration à la réunion qu'il tiendra à Berlin les 7 et 8 juin 2012.

## 2. CONTEXTE

Conformément à la Politique relative aux calendriers de signature et aux procédures de révision des programmes, adoptée par le Conseil d'administration par voie d'approbation tacite le 9 mai 2012 (Décision 2012/05-01), le Secrétariat a déterminé que les changements proposés correspondaient à la définition des « Changements importants » car ils donnent lieu à une réaffectation de plus de 25 % du montant des ressources provenant du don entre les composantes du programme. La demande qui a été soumise concerne également un prolongement de deux ans de la période du don. Le CCF a examiné la demande et présenté ses commentaires, mais aucune objection n'a été soulevée. Les commentaires du CCF, ainsi que tous les commentaires qui pourraient émaner du Conseil d'administration, seront communiqués au Groupe des partenaires de l'éducation. Étant donné le temps pris par la négociation des révisions au niveau du pays, avec la pleine participation du Groupe des partenaires de l'éduction, il a été demandé qu'une décision soit prise suivant une procédure accélérée.

## 3. DÉCISION SOLLICITÉE

Le DDF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

**BOD/2012/06-XX : <u>Révisions apportées au Don pour la mise en œuvre du Programme du Libéria</u> :** Le Conseil d'administration approuve les révisions concernant le don

pour la mise en œuvre du Programme au Libéria, approuvé en mai 2010, telles qu'énoncées dans le document BOD/2012/06-Addendum.

## 4. JUSTIFICATION DE LA RECOMMANDATION

Les informations communiquées au CCF, sur la base desquelles la décision repose, sont présentées dans les documents ci-joints suivants :

1. Annexe 1A et 1B : Demande de l'Entité de supervision et étude de restructuration, à titre de documents de référence ;

2. Annexe 2 : Approbation par l'UNICEF, organisme de coordination au Libéria, au nom du Groupe des partenaires de l'éducation ; et

3. Annexe 3 : Évaluation du Secrétariat.